

CESER de Bourgogne-Franche-Comté
Séance plénière du 12 décembre 2016
Déclaration de Jean-Pierre MUGNIER, au nom de la CGT,
concernant l'avis du CESER sur le rapport 2-2
« Extension de l'EDEC BTP au périmètre BFC et présentation pour adoption
de l'ADEC pour la filière automobile »

La CGT votera le projet d'avis du CESER relatif à l'engagement de la Région dans les deux accords-cadres régionaux EDEC BTP 2015-2018 et ADEC filière automobile 2016-2019, signés notamment par toutes les organisations syndicales représentatives des salariés de Bourgogne-Franche-Comté.

Mais la CGT relève à juste titre la position critique du projet d'avis sur l'Accord-cadre régional portant sur les Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences pour les entreprises de la filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté 2016-2019, en l'absence « *d'informations permettant de placer cette initiative dans une vision globale des actions de formation précédemment engagées ni de l'évaluation de ces actions* ».

La CGT rappelle que la filière automobile se distingue par les plans de compétitivité qui se multiplient dans les entreprises de la métallurgie. A titre d'exemple, PSA, pilier de l'industrie automobile en Bourgogne-Franche-Comté, en est à son deuxième.

Ces plans conduisent à la mise en place d'une organisation du travail qui oblige les salariés à d'énormes sacrifices : augmentation du temps de travail, flexibilité, le tout sans revalorisation des salaires, voire des pertes d'emploi.

Ainsi 67 000 emplois ont été supprimés dans l'industrie automobile en France entre 2008 et 2015, 270 000 emplois en Europe de l'Ouest entre 2005 et 2013 (ce qui doit nous interpeller également sur l'attribution des Fonds Sociaux Européens au bénéfice des entreprises du secteur automobile).

En revanche les patrons du CAC 80 ont vu leur rétribution augmenter de 16 à 21% en 2016, les actionnaires leurs dividendes exploser contrairement à l'investissement qui étaient de 6,3% en 1990 et n'est plus que 2,5% aujourd'hui ! Quant aux dépenses de recherche et développement, elles sont en baisse depuis 2011.

La restructuration de la filière automobile se poursuit sur fond d'intensification du travail, de transferts de productions et de R&D, d'externalisations. Le Commerce Extérieur de la France en matière d'automobiles est déficitaire de 4.3 milliards d'euros en 2014, le dernier solde positif remontant à 2006 !

Le projet d'avis relève aussi que « *cet exemple de la filière automobile rappelle tout l'intérêt d'un retour sur l'action des pôles de compétitivité* ». La CGT partage cette proposition qui pourrait faire l'objet d'un travail d'audition du pôle de compétitivité « Véhicule du futur » sur les questions d'investissement, de recherche et développement, de lissage des productions, d'intégration des intérimaires, de la modification des relations donneurs d'ordre/sous-traitants, etc.

Pour conclure et comme formulé dans le projet d'avis, la CGT souhaite le bilan de l'engagement des fonds publics régionaux et européens pour fin 2017 avec retour quantitatif et qualitatif en terme de créations d'emplois et de reconnaissance des qualifications professionnelles pour les salariés au regard de l'importance des aides publiques engagées dans la filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté.